



Droits Familiaux et conjugaux : L'égalité femmes-hommes à la trappe ?

Notre système de retraite ne corrige pas les inégalités de carrière entre femmes et hommes. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une offensive violente contre nos droits familiaux et conjugaux. Pourtant, il est temps d'affirmer que l'égalité ne doit pas attendre !

Des Inégalités qui se Creusent !

Notre système de retraite ne fait pas que refléter les inégalités salariales, il les amplifie. Avec un écart de salaire de 25 % (5%° « inexplicable » chez EDF) et un écart de pension de 38 % (et 26% à la CNIEG), la situation est alarmante. Cela tient beaucoup à des durées de carrières inégales : après une naissance, une femme sur deux arrête ou réduit son activité, contre un homme sur neuf.

Nous devons donc revendiquer l'abrogation de la décote, qui pénalise tout particulièrement les femmes ! Les femmes retraitées des IEG ont validé en moyenne 11,5 trimestres de moins que les hommes. Les inégalités de carrière et la non-reconnaissance de la pénibilité des métiers à prédominance féminine sont des réalités à changer !

Pas d'égalité sans autonomie !

La situation économique des femmes retraitées doit être étudiée indépendamment de leur situation matrimoniale. En effet, 50 % des femmes vivent seules, avec un taux de pauvreté alarmant. De plus, les raisonnements au niveau du couple masquent de réelles inégalités, de salaire puis de pension.

Nous revendiquons un salaire et une pension permettant une vie autonome décente. A tout âge, l'indépendance économique est essentielle pour l'émancipation des femmes. La déconjugalisation de l'Allocation Adulte Handicapé est un exemple à suivre.

Pour une Réforme Équitable !

Les propositions récentes sur les majorations de pension pour 3 enfants et plus (MDP), et sur les majorations de durée d'assurance (MDA), ne doivent pas aggraver les inégalités. Un système qui favorise les pères au détriment des mères, comme la MDP actuellement car elle est proportionnelle à la pension, est inacceptable. Revendiquons pour la MDP un forfait dès le 1er enfant, attribué à tous les parents, et **une MDA** qui compense réellement les carrières des mères.

Réversion : Une Protection à Renforcer !

La pension de réversion est un droit à défendre, car elle protège de nombreuses femmes de la pauvreté. Nous exigeons l'extension de la réversion au PACS et au concubinage, l'absence de condition d'âge et de non-remariage, ainsi qu'un taux de réversion à 75 %.

Ne Renonçons Pas !

Cherchons à combattre les inégalités à la source, en plaçant l'égalité professionnelle au cœur de nos revendications ! Ne laissons pas les droits familiaux et conjugaux être sacrifiés sur l'autel des réformes. Pour l'égalité, pour la justice sociale, faisons entendre notre voix le 8 mars et au-delà !

Ensemble pour l'égalité !